

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le directeur régional
Caisse régional des dépôts
198 rue de Châtillon
35065 Rennes

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le directeur régional,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veillez agréer, Monsieur le directeur régional, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le président
Association foncière logement
3 rue de l'arrivée BP n°209
75749 Paris Cedex 15

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le président,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le préfet de région
Préfecture de la région Bretagne
3 avenue de la préfecture
35000 Rennes

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le préfet de région,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veillez agréer, Monsieur le préfet de région, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le président
Région Bretagne
283 avenue du Général Patton - CS 21 101
35711 Rennes Cedex

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le président,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le président
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
69 bis rue de Vaugirard
FR - 75006 Paris

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le président,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le directeur général
SA HLM de la Rance
31 boulevard des Talards - BP1
35401 Saint-Malo Cedex

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le directeur général,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Monsieur le président
Conseil départemental
1 avenue de la Préfecture CS 24218
35042 Rennes Cedex

Objet : Anru Saint-Malo

Monsieur le président,

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

Les riverains du jardin de la Louisiane
Chez monsieur Lassale
21 rue du Ponant
35400 Saint Malo
Tél : 02 99 81 14 53

Objet : Anru Saint-Malo

L'Etat, la Région, le Département, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Association foncière logement, la ville de Saint-Malo, l'agglomération et les bailleurs sociaux sont signataires de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo. Tous ont œuvré pour renouveler l'habitat, y établir une mixité de population, restructurer les espaces publics et les équipements des quartiers de la Découverte et l'Espérance à Saint-Malo.

Cette convention a fait l'objet de documents annexes portant sur les travaux et la typologie des opérations. Ils concernent l'habitat, les démolitions, les contreparties en construction de logements ainsi que leurs localisations et les équipements publics. L'opération portant sur les années 2008 à 2012 a nécessité les efforts de tous et en particulier ceux de la population du quartier qui a subi les travaux pendant plusieurs années.

Les engins quittent à peine les rues qu'un nouveau projet voit le jour dans l'emprise du périmètre de l'ANRU, sans aucun lien avec celui-ci et sans information de la population. Ce projet prévoit la construction de nouveaux logements sociaux, non prévus dans les ententes entre les partenaires signataires de la convention, et la destruction du seul espace vert public à l'abri de la circulation du quartier.

La municipalité de Saint-Malo entend remettre en cause les équilibres définis avec ses partenaires de l'ANRU. Elle envisage, au détriment des habitants du quartier de la Découverte de densifier l'habitat en y implantant de nouvelles constructions en accession et location réalisées par un bailleur social. Ces constructions vont contribuer à reconcentrer l'habitat social, là où des millions d'euros ont été dépensés pour le contraire, mais en plus les travaux nécessitent la destruction du parc public de la Louisiane riverain de l'école de la Découverte.

Nous, habitants du secteur et riverains de ce projet, constatons que la réhabilitation de notre quartier a été financée par l'argent public à hauteur de 57 millions d'euros dont 14 millions de l'ANRU, pour un accord que la ville tente aujourd'hui de ne pas respecter. Respectera-t-elle plus sa signature du contrat de ville de juillet dernier ?

En conséquence, nous appelons tous les acteurs de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Découverte - Espérance à Saint Malo, à rappeler à la municipalité les engagements pris en 2008.

Veuillez agréer, l'expression de notre détermination à user de tous les moyens pour faire obstacle à la destruction du jardin public de la Louisiane.

Les riverains

